

Cahier des Charges

Championnats de Bretagne Route 2026

Sommaire

1. PARTIE 1 : Éléments communs à tous les Championnats

1.1 Charges administratives

1.2 Charges techniques

1.3 Charges particulières

2. PARTIE 1 : Annexes par type de Championnat

2.1 Annexe 1 - Hommes Élites, Open 1 et U23

2.2 Annexe 2 - Femmes Élites Pro, Élites, Open, Access, U17 et U15

2.3 Annexe 3 - Hommes Open 2 et 3 + Hommes Access sauf U19

2.4 Annexe 5 - Hommes Avenir

2.5 Annexe 6 - CLM Hommes et Femmes - Équipes et Individuel

2.6 Annexe 7 - Masters Hommes et Femmes

3. PARTIE 3 : Annexes Générales

Annexe A - Charte de l'organisateur d'une manifestation dans le cadre du développement durable

Annexe B - Règles relatives à la contractualisation avec le Conseil Régional

1. PARTIE 1 : Éléments communs à tous les Championnats

1.1 - Charges administratives

- **1.1.1 - Déclaration de l'épreuve** - L'organisateur doit déclarer l'épreuve à la préfecture ou à la mairie, deux mois avant la date de l'épreuve si elle ne dépasse pas les limites du département, en utilisant le document CERFA N° 15827.01.
⚠ Le guide technique et l'affiche doivent être adressés au Comité Régional pour validation 8 semaines avant la date de l'épreuve. Le guide technique et l'affiche ne pourront être diffusés sans la validation préalable du responsable de la Commission Route.
⚠ Le détail organisation de l'épreuve doit être adressé au Comité Régional 5 semaines avant la date de celle-ci avec le règlement financier de l'épreuve.
- **1.1.2 - Obligations administratives** - La préfecture (ou le maire) communique le dossier à divers organismes pour avis et l'organisateur doit recueillir les autorisations des maires.
- **1.1.3 - Dépôt de candidature** - Le dépôt de candidature se fait auprès du Comité Départemental après l'appel à candidatures, dans les délais requis, avec le formulaire rempli, un dossier de présentation avec 2 plans du ou des circuits.
- **1.1.4 - Reconnaissance de circuits** - Le choix des circuits se fait après reconnaissance par la Commission compétente du Comité Régional, l'organisateur doit fournir les plans et les renseignements techniques.
- **1.1.5 - Engagements** - La clôture des engagements est **fixée pour les épreuves en ligne à J-4 à 8h00 avant l'épreuve** et **J-6 8h00 pour les épreuves de contre la montre** (individuel et équipes); Les engagements sur **la ligne sont interdits**.

1.2 - Charges Techniques

- **1.2.1 - Installations, matériels, équipements et prestations**
 - Parking fléché
 - Locaux pour remise des dossards, émargement, secrétariat, réunion des arbitres et directeurs sportifs, et presse (wi-fi)
 - Local pour contrôle médical avec eau courante et boissons
 - Ligne d'arrivée aux normes fédérales (34 cm + 4 cm + 34 cm) et banderole "Arrivée". Les structures gonflables sont interdites sur la chaussée.
 - Podium olympique à trois places et podium pour les officiels
 - Sono pour l'animateur qui devra posséder une licence d'animateur officiel FFC de l'année en cours
 - Emplacement pour banderoles des comités régional et départemental
 - Barrières de protection autour de la ligne d'arrivée (200 m avant et 100 m après)
 - Jeu de dossards et plaques par série
 - Tables et chaises pour le podium d'arrivée
 - Compte-tours placé à une hauteur de 2 m
 - Cloche pour l'annonce du dernier tour
 - Obligation d'une photo-finish ou tout autre moyen vidéo pour un contrôle précis de l'arrivée

COMITÉ DE BRETAGNE CYCLISME

- Personne responsable chargée d'amener les coureurs au protocole
 - Bouquets + coupes ou trophées (au choix de l'organisateur.)
 - Les logos fédéral, régional et de l'organisateur doivent figurer sur l'affiche, le programme et tout autre support de communication ([Télécharger ici les logos de la FFC, du Comité Régional et de la Région Bretagne](#))
 - Accréditations pour la presse et les photographes, et "Monsieur Sécurité"
 - Prévoir des chaperons pour accompagner les coureurs désignés au contrôle médical
- **1.2.2 - Signalisation**
 - Marquage au sol et fléchage du circuit (minimum 2 semaines avant la course)
 - Panneaux ou banderoles d'indication de distance (matérialiser le dernier kilomètre)
 - Signalisation hors course pour les spectateurs
 - Signalisation indiquant le lieu du contrôle antidopage
 - Signalisation permettant aux voitures suiveuses de rejoindre la ligne de départ
 - Diffusion via Radio Tour des temps intermédiaires et à l'arrivée de chaque concurrent
 - **1.2.3 - Structures en course**
 - Véhicules pour l'ouverture de la course, les arbitres, la presse, etc. (avec radio)
 - Ambulance et médecin
 - Signaleurs avec brassards
 - Moyens de secours selon le type d'épreuve en fonction de la réglementation fédérale (secouristes PSC1, ambulance, DPS)
 - Collège des arbitres désigné par la Commission Régionale du Corps Arbitral
 - Officiels désignés par le club organisateur
 - Un élu sera désigné par le Comité Régional et en assurera sa représentation
 - Zone de ravitaillement entre 300 et 500 mètres, 3 personnes par clubs ou structures jusqu'à 10 coureurs, 4 personnes de 11 à 15 coureurs et 5 au-dessus de 15 coureurs, avec bracelets fournis par le Comité Régional.
 - La zone de ravitaillement doit être sur la partie droite de la route et interdite au public. Présence d'un arbitre du club et d'un membre de la Commission Route du Comité Régional, pour assurer la sécurité des coureurs. Tout ravitaillement hors zone sera sanctionné.
 - **1.2.4 - Protocole**
 - Le délégué du Comité Régional est le seul responsable des modalités du protocole
 - Ordre du protocole : Remise de la médaille de bronze, argent, maillot et or, (autre et interviews)

COMITÉ DE BRETAGNE CYCLISME

1.3 - Charges particulières

- **1.3.1 - Informations pour la communication** - Communication des informations d'organisation au Comité Régional
- **1.3.2 - Établissement des résultats** - Gestion informatique des résultats par le club organisateur, affichage des résultats, transmission au Comité Régional
- **1.3.3 - Déclaration d'accident** - Déclaration à l'assurance fédérale et au Comité Régional dans les cinq jours
- **1.3.4 - Accès au circuit** - Gratuité pour le coureur et un accompagnateur, invitation pour les membres des comités, facilité d'accès pour les personnes à mobilité réduite.
- **1.3.5 - Cyclisme durable** - Application de la charte du développement durable.
- **1.3.6 - Supports de communication** - Application des règles relatives à la contractualisation avec le Conseil Régional (ANNEXE GÉNÉRALE B).
- **1.3.7 - Non-respect du cahier des charges** - Le Comité Régional appliquera une pénalité de 150€ en cas de non respect du cahier des charges.
- **1.3.8 - Restauration des officiels** - Les officiels sont invités à déjeuner

Pour le Comité d'organisation

DATE DE L'ÉPREUVE

LIEU DE L'ÉPREUVE

Pour le club organisateur

2. PARTIE 2 : Annexes par type de Championnat

DATE DE L'ÉPREUVE :

LIEU DE L'ÉPREUVE :

2.1 - ANNEXE 1 - Hommes Élites, Open 1 (sauf U19)

- Organisé le 23ème week-end de l'année, selon l'Article 2.8.1 du Titre II de la réglementation fédérale
- Procédure d'attribution des championnats pour toute la mandature (de 2025 à 2029), tour d'organisation par département, appels à candidatures via les Comités Départementaux
- Longueur du circuit : 8 à 10 km, distance maximale de 170 km pour l'épreuve
- Voie de dégagement (DS et autres) avant la ligne (sauf dérogation exceptionnelle)
- Heure de départ : 13h30 pour Hommes Elites, Open 1
- Prévoir un jeu de plaques de cadre et deux jeux de dossards
- Prévoir 3 chaperons à l'arrivée pour le protocole
- Prévoir un barnum à proximité de la zone protocolaire afin que les coureurs puissent se changer
- **Critères de sélections** - Élites et Open 1 des structures National qualifiés directement + 20 coureurs Open 1/Comité Départemental (à communiquer au Comité Régional dès que possible) + engagement libre dans la limite autorisée (190 coureurs)
- **Attribution des maillots**
 - 1er Élite
 - 1er Open 1

❤️ Pas de maillot Élite en cas de victoire d'un Open 1

Pour le Comité d'organisation

Pour le club organisateur

**COMITÉ DE
BRETAGNE
CYCLISME**

DATE DE L'ÉPREUVE :

LIEU DE L'ÉPREUVE :

2.2 - ANNEXE 2 - Femmes Élites Pro, Élites, Open, Access (sauf U19)

- Date limite fixée au 23ème week-end de l'année selon l'Article 2.8.1 du Titre II de la réglementation fédérale (même site que les hommes)
- Procédure d'attribution des championnats pour toute la mandature (de 2025 à 2029), tour d'organisation par département, appels à candidature via les Comités Départementaux
- Distances s de course : 80 - 100 km (Élites Pro, Élites, Open) (Access 60 - 70 km)
- Femmes Élites Pro, Élites, Open, Access (10h)
- Prévoir un local en prévision d'une visite technique des vélos des participantes par le jury des arbitres
- Prévoir un jeu de plaques de cadre et deux jeux de dossards
- Prévoir 3 chaperons à l'arrivée pour le protocole
- Prévoir un barnum à proximité de la zone protocolaire afin que les coureurs puissent se changer
- **Critères de sélections** - Ouvert à toutes les licenciées des clubs bretons pas d'engagement sur la ligne
- **Attribution des maillots**
 - 1ère Élite Pro
 - 1ère Elite
 - 1ère Open
 - 1ère Access

 Course Élites Pro, Élites, Open : en cas de victoire d'une catégorie inférieure, un seul maillot sera attribué

Pour le Comité d'organisation

Pour le club organisateur

COMITÉ DE
BRETAGNE
CYCLISME

DATE DE L'ÉPREUVE :

LIEU DE L'ÉPREUVE :

2.3 - ANNEXE 3 - Hommes Open 2 et 3 (sauf U19) + Access (sauf U19)

- Prévoir 3 chaperons à l'arrivée pour le protocole
- Prévoir un barnum à proximité de la zone protocolaire afin que les coureurs puissent se changer
- **Critères de sélections Open 2 et 3** - 25 qualifiés/Comité Départemental (à communiquer au Comité Régional dès que possible) + engagement libre dans la limite autorisée. Pas d'engagement sur la ligne
- **Critères de sélections Access** - Ouvert à toutes catégories Access Hommes dans la limite autorisée Pas d'engagement sur la ligne
- **Distances de référence**
- Open 2 et 3 : 90 / 110 km
- Access 1 (80 km +/- 5 km), Access 2 (70 km +/- 5 km), Access 3 (60 km +/- 5 km), Access 4 (55 km +/- 5 km), départs à horaires décalés, arrivées séparées
- **Horaires**
- Open 2 / 3 : 15 h 30.
- Access 1 départ 9 h 30
- Access 2 départ 9 h 32
- Access 3 départ 13 h 00
- Access 4 départ 13 h 02
- **Attribution des maillots**
 - 1er Open 2
 - 1er Open 3
 - 1er Access 1
 - 1er Access 2
 - 1er Access 3
 - 1er Access 4
- Les zones de dépannage au podium

Pour le Comité d'organisation

Pour le club organisateur

COMITÉ DE
BRETAGNE
CYCLISME

DATE DE L'ÉPREUVE :

LIEU DE L'ÉPREUVE :

2.4 - ANNEXE 4 - Hommes et Femmes Avenir

- Distances maximales : U15 Hommes Max (40 km) , U17 Hommes (Max 80 km), U19 Hommes (Max 130 km), U19 Femmes (Max 100 km)
- Distances maximales : U15 et U17 Femmes (Max 80 km).
- Horaires de départ : U17 Hommes (9h30), U15 Hommes (13h30), U19 Hommes (15h30)
- Horaires de départ : U15 et U17 Femmes (9h32), U19 Femmes (15h32)
- Grille d'appel spécifique. Prévoir une ligne d'appel.
- Les zones de dépannage seront proposées (en fonction du circuit) par les membres de la Commission Route lors de la visite du site.
- Prévoir aux abords de la ligne de départ un rail ou un marquage au sol pour le contrôle du développement max U15 garçons 7m01
- Prévoir 3 chaperons à l'arrivée pour le protocole
- Prévoir un barnum à proximité de la zone protocolaire afin que les coureurs puissent se changer
- **Critères de sélections** - 25 qualifiés/Comité Départemental + 2 qualifiés pour le Comité Départemental d'organisation + 2 qualifiés pour le club organisateur + les 20 premiers au classement de la Coupe de Bretagne de l'Avenir à l'issue de la manche précédent ce Championnat
- **Attribution des maillots**
 - 1er U19 H
 - 1er U17 H
 - 1er U15 H
 - 1ère U19 F
 - 1ère U15 F
 - 1ère U17 F

Pour le Comité d'organisation

Pour le club organisateur

**COMITÉ DE
BRETAGNE
CYCLISME**

DATE DE L'ÉPREUVE :

LIEU DE L'ÉPREUVE :

2.6 - ANNEXE 6 - CLM Hommes et Femmes - Équipes et Individuel

- Le Championnat CLM Équipes est interdit aux Équipes Mixtes U19 Hommes Conventionnées
- Distances CLM Équipes : U15H (15 km), U17H (30 km), U15/U17F (15 km), U19H/F (50 km)
- Distances CLM Individuel : U15H/F (10 km), U17H/F (15 km), U19H/F (20 km), Elite/Open 1.2.3/Access (20 km)
- Horaires de départs CLM Équipes : à adapter avec la Commission Route

CLM Équipes

- 10h ou 12h : 1er départ U15H
- 13h ou 13h30 : 1er départ U17H et U15/U17F
- 15h30 : 1er départ U19H/F

CLM Individuel

- 10h : 1er départ U15H/F
- 11h : 1er départ U17H/F
- 14h30 : 1er départ U19H/F
- 16h : 1er départ H/F Élites/Open 1.2.3
- Prévoir aux abords de la ligne de départ un rail ou un marquage au sol pour le contrôle des développements max (U15 7m01)

- **Critères de sélections CLM Individuel** - Ouvert à toutes les catégories Hommes et Femmes de U15 à U19
- **Critères de sélections CLM Équipes** - Les clubs ayant 6 coureurs/catégorie d'âge ont l'obligation d'engager une équipe à défaut ils ne pourront pas engager des coureurs sur une épreuve la veille, le jour même et le lendemain, les clubs ayant moins de 4 coureurs/catégorie d'âge peuvent faire une entente sous un maillot neutre, maximum 2 coureurs/club. Pas de limite du nombre d'équipes par club.

Attribution maillots CLM Équipes

- Première équipe U15 Hommes
- Première équipe U15/U17 Femmes
- Première équipe U17 Hommes
- Première équipe U19 Hommes
- Première équipe U19 Femmes

Attribution maillots CLM Individuel

- 1er et 1ère U15
- 1er et 1ère U17
- 1er et 1ère U19 hors Access
- 1er et 1ère Access
- 1er et 1ère Open hors U19
- 1er et 1ère Élite hors U19

- Prévoir barnum + chaises pour les coureurs en attente de leur départ

- Système de contrôle "gabarit" pour les vélos CLM munis d'un prolongateur fourni par le Comité Régional, gestion des contrôles par le jury des arbitres

Pour le Comité d'organisation

Pour le club organisateur

COMITÉ DE
BRETAGNE
CYCLISME

DATE DE L'ÉPREUVE :

LIEU DE L'ÉPREUVE :

2.7 - ANNEXE 7 - Masters Hommes et Femmes en ligne

- Distances de référence pour les épreuves en circuit et en ligne, adaptées aux tranches d'âge
- Horaires de départs préconisés pour les épreuves en circuit, à adapter avec la Commission Route
- Interdiction de la dotation en prix et primes en espèces
- **Critères des sélections** - Ouvert à toutes les catégories selon la répartition ci-dessous
- **Attribution des maillots**
 - 1er et 1ère : 30 - 39 ans
 - 1er et 1ère : 40 - 49 ans
 - 1er et 1ère : 50 - 59 ans
 - 1er et 1ère : 60 - 69 ans
 - 1er et 1ère : 70 et +

Pour le Comité d'organisation

Pour le club organisateur

3. PARTIE 3 : Annexes générales

ANNEXE A - Charte de l'organisateur d'une manifestation dans le cadre du développement durable (préconisations)

- Favoriser l'accès des personnes en situation de handicap
 - Chemins carrossables, pentes d'accès, espaces réservés
 - Encourager la mixité (valides / handicapés) ou/et impliquer les personnes en situation de handicap dans l'organisation
- Organiser les moyens liés à l'accueil et la logistique
- Restauration
 - Utiliser des accessoires biodégradables, recyclables ou réutilisables
 - Privilégier le carton et le papier au plastique (gobelets, couverts, plateaux,...)
 - Favoriser les produits bios et les fournisseurs locaux
- Sanitaires
 - Mettre en place de toilettes sèches (activités de plein air)
 - Offrir des conditions adaptées au nombre du public accueilli
- Gestion des déchets
 - Créer des « zones vertes » de tri bien identifiées et réservées aux coureurs pour leurs déchets liés au ravitaillement et placer des espaces « poubelles » aux endroits stratégiques
 - Convenir avec la collectivité des modalités de récupération des déchets
- Gestion de l'eau
 - Disposer des points d'eau en nombre suffisant et adopter la gourde à la place de la bouteille
- Achats
 - Favoriser les circuits courts
 - Recycler l'équipement, le matériel technique, la signalétique en vue d'une utilisation durable
- Transports et déplacements
 - Négocier avec les collectivités les conditions d'accès aux moyens de transports favorisant la réduction des émissions de CO2 (vélos, navettes, véhicules électriques, transport public)
 - Inciter le co-voiturage et réduire les transports et les distances de déplacement (matériel, logistique, restauration)
- Communication et solidarité territoriale
 - Sensibiliser aux effets bénéfiques d'une pratique sportive maîtrisée « sport santé »
 - Informer sur les risques liés à l'alcool, le dopage, la sédentarité, l'addiction, etc
 - Impliquer les associations locales sportives et culturelles (découverte du patrimoine)
- Favoriser le partenariat avec les collectivités locales
- Organiser éventuellement un village thématique, accueil d'organismes d'utilité publique (sécurité routière, centre médico-sportif, protection civile, etc...)
- Respect de l'environnement
- Social : prendre en compte les éventuels conflits d'usage (bruit, promiscuité, partage d'un lieu public)
- Espaces naturels : informer, prévenir sur les zones sensibles (signalétique), sur la faune, flore et les zones de piétonnement fragile
- Matériel : respecter les lieux, les équipements mis à disposition (tentes, vestiaires, chasubles, etc...)

La mise en œuvre de la charte suppose : partage, mutualisation et valorisation des compétences des bénévoles, acteurs incontournables de la réussite de la manifestation.

**COMITÉ DE
BRETAGNE
CYCLISME**

ANNEXE B - Règles relatives à la contractualisation avec le Conseil Régional

Types de Prestations	
Communication avant l'événement	Apposer le logo de la Région Bretagne sur tous les documents promotionnels : affiches, flyers, programmes, site Internet...
Communication le jour J	Installer les supports de communication fournis par la Région sur le lieu de la compétition. Se rapprocher du Comité de Bretagne de Cyclisme
Protocole	Inviter officiellement le Président et son Vice-Président chargé des sports de la Région Bretagne à assister aux finales du Championnat de Bretagne Proposer au représentant de la Région la remise du trophée d'un des titres de Champion de Bretagne
Après le Championnat	Envoyer au service des sports de la Région des photos ou autres documents (Book photos) illustrant la visibilité de la Région Bretagne lors du Championnat A voir avec le délégué du Comité Régional